

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/269530918>

Pour une archéologie de la mort à l'époque romaine : fouille de la nécropole de Porta Nocera à Pompéi

Article in *Comptes-rendus des séances de l'année - Académie des inscriptions et belles-lettres* · January 2006

DOI: 10.3406/crai.2006.87121

CITATIONS

5

READS

27

2 authors, including:



Sébastien Lepetz

French National Centre for Scientific Research

120 PUBLICATIONS **361** CITATIONS

[SEE PROFILE](#)

Some of the authors of this publication are also working on these related projects:



Archaeobotanical investigations in the framework of the ERC RURLAND : Rural landscape in North-Eastern Roman Gaul (dir. M. Redde, EPHE) [View project](#)



RurLand [View project](#)

Van Andringa W. et Lepetz S., 2008, Pour une archéologie de la mort à l'époque romaine : Fouille de la nécropole de Porta Nocera à Pompéi, *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres - Comptes rendus des séances de l'année 2006 (avril-juin)*, 1131-1161

COMMUNICATION

POUR UNE ARCHÉOLOGIE DE LA MORT À L'ÉPOQUE ROMAINE :
FOUILLE DE LA NÉCROPOLE DE PORTA NOCERA À POMPÉI,
PAR MM. WILLIAM VAN ANDRINGA ET SÉBASTIEN LEPETZ*

Autrefois limitées aux inscriptions funéraires, à l'architecture de la tombe et au type de traitement du cadavre (inhumation et incinération), les informations enregistrées dans l'étude des nécropoles de l'époque romaine concernent aujourd'hui de très nombreux aspects parmi lesquels les rites et les gestes funéraires opérés autour de la sépulture et dans la tombe¹.

Il y a une raison précise à cet élargissement des perspectives qui tient d'abord à la prise en compte de ce que nous disent les textes littéraires ou juridiques de l'époque romaine : la tombe était certes un lieu de représentation sociale, destiné à cultiver le souvenir d'un défunt et de son rang dans la société, mais elle était surtout définie comme un lieu de culte consacré aux dieux mânes (les dieux mânes étant des divinités collectives chargées de représenter les défunts une fois leurs restes déposés et ensevelis). Les textes juridiques considèrent en effet la sépulture comme un *locus religiosus*, un « lieu religieux », ce qui explique pourquoi des rites – il est notamment question dans les textes du sacrifice d'une truie – étaient nécessaires à la définition religieuse du tombeau (Gaius, *Inst.* II.4 et II.6 ; Cic. *De leg.* II.22). Les pratiques rituelles ne se limitaient pas à la constitution du tombeau, elles

* Avec la collaboration de Henri Duday (C.N.R.S.), Antoine Gailliot (Université Picardie-Jules Verne), Dominique Joly (Service archéologique de Chartres), Tuija Lind (Université de Technologie de Helsinki), Claude Malagoli (Université Picardie-Jules Verne), Véronique Matherne (INRAP), Marie Derreumaux (CRAVO), Marie Tuffreau-Libre (C.N.R.S.), Sylvie Coubray (INRAP), Thomas Creissen, Vincent Drost (Université Paris I), Solenn de Larminat (Université Aix-Marseille). Ce programme de l'École française de Rome bénéficie également du soutien de l'Université de Picardie-Jules Verne (Laboratoire d'Archéologie), du C.N.R.S. (U.M.R. 5197, 5809 et 6566) et de la participation du CRAVO et de l'INRAP. Ce travail a, à tout moment, largement profité de la collaboration active de la Soprintendenza di Pompei, de son *soprintendente*, le professeur P. G. Guzzo, du directeur de Pompéi, le D^r A. D'Ambrosio. Que tous soient remerciés. Il nous est également agréable de remercier M. Gras, directeur de l'École française de Rome et Y. Rivière, directeur d'Étude pour l'Antiquité, pour le soutien qu'ils apportent à ce programme.

1. Cf. J. Scheid, « Pour une archéologie du rite », *Annales ESC* 55 (2000), p. 615-622.

intervenait tout au long des funérailles de manière à assurer une séparation en bonne et due forme du mort avec les vivants, cela dans le cadre général d'une remise en place de l'ordre naturel de la cité troublé par le décès². Il s'agissait alors de célébrer une série d'actes destinés à la purification des vivants souillés par la mort et à la transformation du statut du défunt mis en position de recevoir un culte funéraire. Ces actes symboliques étaient répétés lors des fêtes des morts au cours desquelles on devait rendre hommage au défunt installé dans sa demeure.

Lorsqu'on parle de rituels funéraires, de quoi parle-t-on exactement ? Les textes accordent une place centrale non pas au mode de traitement du cadavre (le choix entre inhumation et incinération), mais au sacrifice suivi du banquet partagé entre le mort et les vivants, également à sa répétition puisqu'un repas funèbre était servi pour marquer la fin du deuil (le banquet de la neuvaïne) et lorsque l'on rendait visite au défunt lors des fêtes des morts. Ce qui était en jeu dans ce type de repas organisés dans l'enceinte des tombeaux, dans ces partages alimentaires, c'était une séparation réglementaire du mort et des vivants : en contexte romain, il s'agissait de purifier les membres de la famille et d'honorer les *iusta*, les droits que l'on devait au défunt ou aux dieux qui le représentaient. Aussi, la part réservée au mort sur le bûcher n'avait pas pour but de le nourrir, ne constituait pas un viatique, mais des *munera*, des cadeaux ou des offrandes dus aux défunts et aux dieux infernaux³.

Les pratiques intervenaient lors de la consécration de la tombe et lors de la transformation du statut du mort, mais d'autres rituels étaient célébrés qui définissaient également une séparation stricte des morts et des vivants par une symbolique subtile fondée sur l'inversion. J. Scheid a ainsi démontré que l'utilisation, parfois en abondance, de parfums et d'encens rentrait dans une stratégie d'opposition avec la putréfaction du cadavre et les mauvaises odeurs de la mort⁴. De même, l'utilisation de lampes à

2. Id., *Quand faire, c'est croire. Les rites sacrificiels des Romains*, Paris, 2005.

3. Cf. S. Lepetz et W. Van Andringa, « Caractériser les rituels alimentaires dans les nécropoles gallo-romaines : l'apport conjoint des os et des textes », dans L. Baray (éd.), *Archéologie des pratiques funéraires. Approches critiques, Actes de la table ronde des 7 et 9 juin 2001, Glux-en-Glenne* (Bibracte 9), Bibracte, 2004, p. 161-170.

4. J. Scheid, « *Contraria facere* : renversements et déplacements dans les rites funéraires », *AION* VI (1984), p. 117-139.

huile et de torches permettait d'évoquer le contexte de la nuit et de situer ainsi les funérailles en opposition avec le jour et les activités des vivants. La monnaie, l'obole à Charon selon Juvenal, était semble-t-il brûlée consciencieusement sur le bûcher avant d'être mêlée aux cendres du défunt dans l'urne : monnaie non brûlée pour les transactions entre vivants, monnaie brûlée pour les transactions avec la mort, on retrouve cette notion d'inversion.

Précisons alors que le mode de traitement du cadavre, incinération ou inhumation, a sans doute un lien avec la conception que se faisaient les vivants de la mort, mais il ne peut être mis sur le même plan que les gestes proprement religieux (le sacrifice, le banquet, les offrandes alimentaires ou de liquide, vin ou huile parfumée) qui définissaient les limites symboliques de la séparation des morts et des vivants à l'époque romaine.

On le voit, l'ensemble des actes décrits donne toute leur signification aux funérailles ; les rituels constituaient en quelque sorte une définition gestuelle et symbolique de la mort à l'époque romaine, car ils organisaient très précisément les rapports établis entre les vivants et les morts ; ils permettaient une maîtrise de la mort et de la contamination qu'elle provoquait. De ce rôle central des rituels dans la représentation de la mort, on déduit l'importance de leur prise en compte dans la fouille des nécropoles.

Si l'étude menée dans la nécropole de Porta Nocera est centrée sur la mise en évidence des activités rituelles, l'excellente conservation des vestiges donne l'opportunité d'une approche globale prenant en compte l'ensemble des données disponibles concernant l'histoire de la nécropole et de ses occupants dont certains sont bien connus par l'épigraphie, l'aménagement des tombeaux et l'organisation de l'espace sépulcral (architecture, marquage des tombes, équipements funéraires, etc.) ainsi que les activités funéraires que l'on peut restituer à partir du matériel retrouvé (ossements humains et animaux, céramiques, restes végétaux, charbons de bois, etc.), d'abord sur les niveaux de sol de la nécropole, ensuite dans le remplissage des tombes⁵.

L'objectif de ce programme de recherche est donc d'utiliser l'ensemble des données disponibles de façon à pouvoir proposer

5. On trouvera les résultats préliminaires de la fouille dans diverses publications : S. Lepetz et W. Van Andringa, « Mourir à Pompéi. Fouille de la nécropole de Porta Nocera », *Archéologia* 416, p. 60-65 ; *Iid.* « Archéologie du rituel : fouille de la nécropole romaine de

une définition aussi correcte que possible d'un tombeau aux I^{er} siècle av. J.-C.-I^{er} siècle ap. J.-C. et des comportements face à la mort d'une communauté romaine. Un autre avantage est que le contexte dans lequel nous travaillons est celui d'une colonie romaine⁶ : il est alors possible d'utiliser les textes littéraires dans l'interprétation des phénomènes archéologiques observés.

I. L'histoire de la nécropole

À Pompéi comme dans l'ensemble des cités romaines, les nécropoles sont installées à l'extérieur du domaine urbain, selon le principe de séparation entre le monde des morts et celui des vivants, conditionné par le statut même du mort qui souillait les vivants⁷. Nous concentrons pour l'instant notre activité dans une zone qui présente des garanties suffisantes de conservation, notamment des niveaux de sol autour des tombes. Il s'agit d'un quartier funéraire comprenant une série d'enclos appartenant à des affranchis (enclos 21, 23, 25 et 25a OS). Ces monuments sont alignés le long de la route de Nocera qui, venant de l'est, longe la muraille pour rejoindre la porte de Stabies et le port situé à l'embouchure du Sarno (fig. 1).

Un sondage profond effectué devant le tombeau 23 OS a montré que la route a été taillée dans le substrat de tuf. Les différentes recharges semblent toutes dater de l'époque romaine. L'organisation de la nécropole, constituée de tombeaux monumentaux alignés le long de la route, est par conséquent bien romaine, autrement dit postérieure à la fondation de la colonie en 80 av. J.-C. L'autre objectif de ce sondage était de récolter du matériel présent dans les différents niveaux de recharge pour tenter d'apprécier l'intensité de l'activité funéraire des enclos

Porta Nocera à Pompéi », *Chronique des activités archéologiques de l'École française de Rome*, MEFRA 116-1 (2004), p. 626-630 ; MEFRA 117-1 (2005), p. 339-346 ; MEFRA 118-1 (2006), p. 376-379 ; également S. Lepetz et W. Van Andringa, « Archéologie du rituel : méthode appliquée à l'étude de la nécropole de Porta Nocera à Pompéi », dans J. Scheid (éd.), *Nouvelles perspectives de l'archéologie funéraire*, Collection de l'École française de Rome [à paraître].

6. Sur la place des rituels funéraires dans la pratique religieuse, W. Van Andringa, *Quotidien des dieux et des hommes. La vie religieuse dans les cités du Vésuve à l'époque romaine*, mémoire d'habilitation [à paraître].

7. Sur les nécropoles de Pompéi, voir V. Kockel, *Die Grabbauten vor dem Herkulaner Tor in Pompeji*, Mayence, 1983 ; A. D'Ambrosio et S. De Caro, *La necropoli di Porta Nocera. Un impegno per Pompei*, Milan, 1984 ; *Pompei oltre la vita. Nuove testimonianze dalle necropoli*, Soprintendenza Archeologica di Pompei, catalogue d'exposition, 1998.



FIG. 1. – Situation de l'enclos 23OS dans la nécropole de Porta Nocera.

mitoyens : en effet, la présence plus ou moins forte de matériel funéraire et sa cohérence avec le mobilier retrouvé à l'intérieur de l'enclos permettent de mesurer l'activité funéraire de cette zone de la nécropole au cours du temps.

II. L'organisation de l'espace sépulcral : les enclos 23/25 et 25a OS

L'époque la mieux représentée pour l'instant reste l'époque impériale et l'époque julio-claudienne qui voit le lotissement de cette partie de la nécropole (fig. 2). C'est vers 50-60 ap. J.-C. que P. Vesonius Phileros fait construire son tombeau à l'intérieur d'un enclos préexistant. Le monument respecte une architecture bien attestée à Pompéi et dans le monde romain avec un podium fondé au-dessus de la tombe du titulaire, surmonté d'un édicule contenant les statues funéraires (fig. 3).

Une dédicace complète le dispositif. Celle-ci est inscrite sur une grande plaque en marbre blanc et se développe sur trois colonnes⁸ :

8. D'Ambrosio et De Caro, *op. cit.* (n. 7), fiche 23 OS et AE 1986, 166 (lecture fautive).

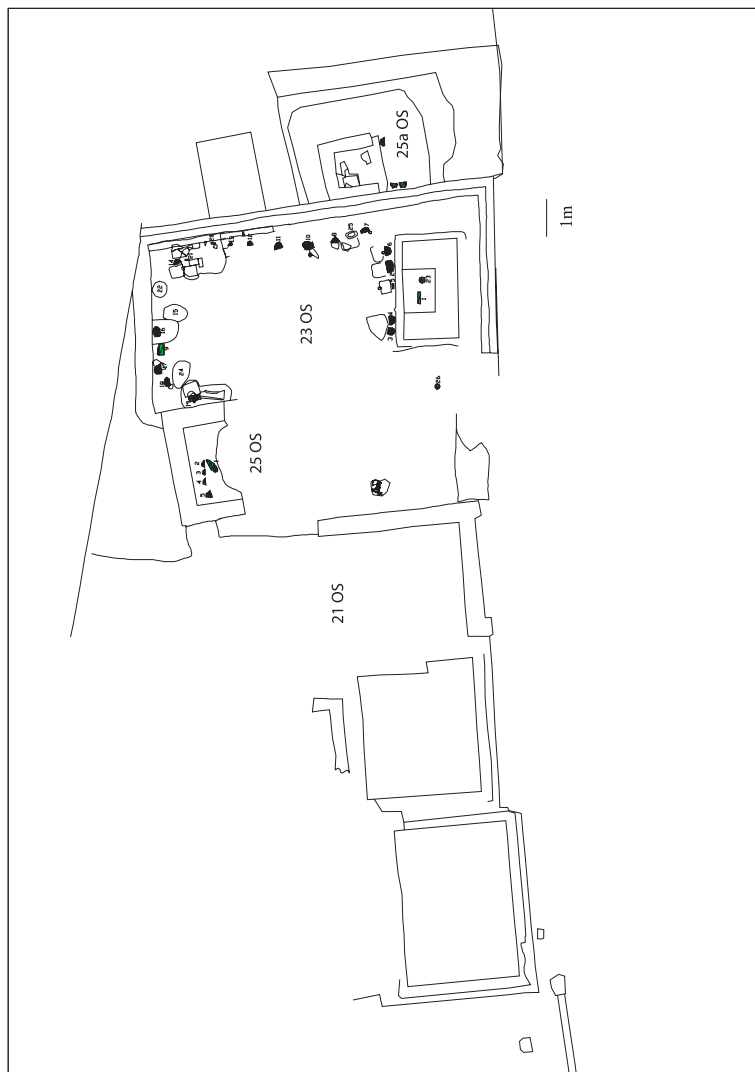


FIG. 2. – Plan des enclos 17, 19, 21, 23, 25 et 25a OS et position des tombes fouillées (plan : A. Adam, F. Forest, V. Lallet, N. Palacios).



FIG. 3. – Façade du monument de Publius Vesonius.

P(ublius) Vesonius, G(aiae) l(ibertus), / Phileros, augustalis / vivos monument(um) / fecit sibi et suis ; / Vesonia, P(ublii) f(iliae), / patronae et / M(arco) Orfellio, M(arci) l(iberto), / Fausto, amico.

La dédicace indique que le monument fut construit de son vivant par P. Vesonius Phileros, l'affranchi d'une matrone comme l'atteste le signe générique, un C renversé, abréviation de G(aia) et équivalent à *mulier* (usage attesté par Quintilius, *Inst.* I.7,28). L'inscription précise également que Phileros a fait édifier le monument pour lui-même ainsi que pour deux autres personnages, Vesonia, une citoyenne qui est là au titre de patronne de son ancien esclave, et un certain M. Orfellius Faustus, affranchi, admis dans l'enclos au titre d'*amicus*.

À l'aplomb de la dédicace, un groupe statuaire montre Vesonia, patronne et citoyenne, encadrée des deux affranchis représentés dans les habits du citoyen : il s'agit là des résidents officiellement admis dans le nouveau tombeau. L'accueil de

Vesonia par son ancien esclave n'est pas une surprise. Il est une marque de la *pietas* de son affranchi : rendre au patron un hommage pieux et lui assurer une sépulture relève du respect imposé à l'affranchi envers celui qui l'a gratifié de la liberté⁹.

Un premier rajout sur l'inscription indique que le titulaire du tombeau fut nommé augustal et qu'il rejoignit après la construction de son tombeau l'ordre des Augustaux regroupant les affranchis les plus riches de la cité. La gravure *a posteriori* de *et suis* sur la dédicace montre que l'utilisation de la concession funéraire fut élargie dans un second temps aux membres de la famille du fondateur. On distingue par conséquent deux groupes de défunts admis dans l'enceinte funéraire, d'une part la famille du titulaire du tombeau (le *sibi et suis* de l'inscription), d'autres part des hôtes particuliers dont le lien avec Phileros est précisé : il s'agit de la *patrona* et de l'*amicus*. Une telle situation est conforme au droit sépulcral romain qui prévoyait la possibilité d'associer des tiers (amis, clients ou patrons) à l'utilisation du tombeau, moyennant un acte de vente et de donation : ce sont ici les qualités de *patrona* et d'*amicus* qui justifient l'admission de Vesonia et de Faustus dans la concession. L'histoire du tombeau est encore plus complexe, puisqu'une seconde inscription fut installée sur la façade du monument, juste au-dessous de la dédicace (fig. 4). Il s'agit d'une table de défixion qui implore la justice des dieux (Pénates et dieux infernaux) à la suite d'un procès ayant opposé Phileros à « celui qui prétendait être (son) ami ». Différents indices indiquent que l'ami en question est Orfellius Faustus résident officiel du tombeau de Phileros¹⁰ :

*Hospes paullisper morare / si non est molestum et quid euites /
cognosce amicum hunc quem / speraveram mi esse ab eo mihi accu-
sato/res subiecti et iudicia instaurata ; deis / gratias ago et meæ inno-
centiæ omni / molestia liberatus sum ; qui nostrum mentitur / eum nec
di Penates nec Inferi recipiant*¹¹.

9. Cf. G. Fabre, *Libertus. Recherches sur les rapports patron-affranchi à la fin de la République romaine*, Collection de l'École française de Rome 50, Rome, 1981.

10. D'Ambrosio et De Caro, *op. cit.* (n. 7), fiche 23 OS et commentaires de M. Elefante, « Un caso di defixio nella necropoli pompeiana di Porta Nocera ? », *Parola del Passato* 225 (1985), p. 431-443.

11. Traduction : « Passant, arrête-toi un instant si cela ne te dérange pas et apprends ce dont tu dois te garder. Celui que j'avais espéré être un ami m'a intenté un procès, procurant de faux textes d'accusation. Au tribunal, grâce aux dieux et en vertu de mon innocence, je fus libéré de tout ennui. Que celui de nous deux qui a menti ne soit reçu ni par les pénates, ni par les dieux infernaux. »



FIG. 4. – Inscription rajoutée sur la façade du monument, sous la dédicace initiale.

De l'épigraphie du monument, on retient ainsi qu'un esclave des Vesonii a été affranchi sous Néron par la dernière représentante de la famille (?), Vesonnia. Ayant hérité d'une partie de la fortune des Vesonii, Phileros est devenu très riche, se postant parmi les premiers affranchis de la cité. La fondation d'une concession funéraire a participé à l'affirmation de son nouveau statut, ce qui explique le choix de l'emplacement et la monumentalité du tombeau, situé près des portes de la ville, à proximité des concessions funéraires appartenant à des familles éminentes de la cité (*Eumachii, Clodii, Tillii, etc.*).

Tenant compte des éléments apportés par l'épigraphie, l'une des questions posées par la fouille de l'intérieur de l'enclos est le mode de répartition des tombes dans l'espace, plus précisément celle de l'emplacement accordé aux deux familles de défunts. La disposition des défunts affichée sur la façade du monument n'est pas respectée à l'intérieur de l'enclos. Sur la façade, les deux affranchis encadrent la matrone, respectant la hiérarchie sociale officielle alors que, dans l'enclos, les deux affranchis ont aménagé leur sépulture côte à côte dans la niche située sous le monument, autrement dit dans l'emprise du *monumentum*. La sépulture de la patronne, elle, fut placée devant le monument

(fig. 5). On a ici un témoignage de la richesse de signification du tombeau romain : face à la rue, le tombeau a pour fonction d'exprimer le statut et le rang social, la place des défunts dans la société locale ; à l'intérieur de l'enclos en revanche, d'autres paramètres pouvaient l'emporter en fonction de la place disponible (la tombe était protégée par le droit sépulcral) ou des choix personnels (qui ont certainement joué dans le cas de Phileros et Faustus).

Les membres de la famille de Phileros ont été ensevelis au pied du monument funéraire comme le confirme l'alignement strict des sépultures le long du podium (tombes 3, 4, 5, 6). L'exiguïté de l'espace en question explique que d'autres défunts ont également pris place à l'avant de tombes plus anciennes situées au fond de l'enclos (tombe 15). Certains membres de la famille de Phileros sont connus comme P. Vesonius Proculus, son fils, dont l'épithaphe nous apprend qu'il est mort à l'âge de 13 ans (tombe 5). Cependant, l'étude anthropologique de H. Duday a montré que l'enfant est mort aux alentours de 7-8 ans. Un tel décalage est peut-être dû à une erreur du lapicide (qui a gravé X pour V), à moins de penser que Phileros a volontairement modifié l'âge du défunt de manière à affirmer l'existence d'une famille légale. On sait en effet que l'affranchi, ancien esclave, n'a pas de famille civile, pas d'ascendant, pas de frère ni de sœur au sens juridique, sa seule parenté étant ses enfants¹².

Le statut du tombeau, qui est un lieu religieux et donc inaliénable, pose la question cruciale des réaménagements de l'espace sépulcral : à Pompéi, on note le respect de certaines tombes plus anciennes qui continuent d'être visitées après le changement de propriétaire : les tombes 17 et 19, appartenant à un enclos précédant de l'époque augusto-tibérienne, ont reçu un marquage en galet après la fondation de la nouvelle concession funéraire par Phileros (fig. 6). Il s'agissait de délimiter l'emprise de ces sépultures plus anciennes de manière à pouvoir perpétuer les rites funéraires. On note également l'existence de tombes bouleversées par les réaménagements successifs des enclos, qui pose alors la question des modalités de transfert des sépultures. Une zone de rejets funéraires a ainsi été mise en évidence derrière la niche

12. Cf. G. Fabre, *op. cit.* (n. 9).

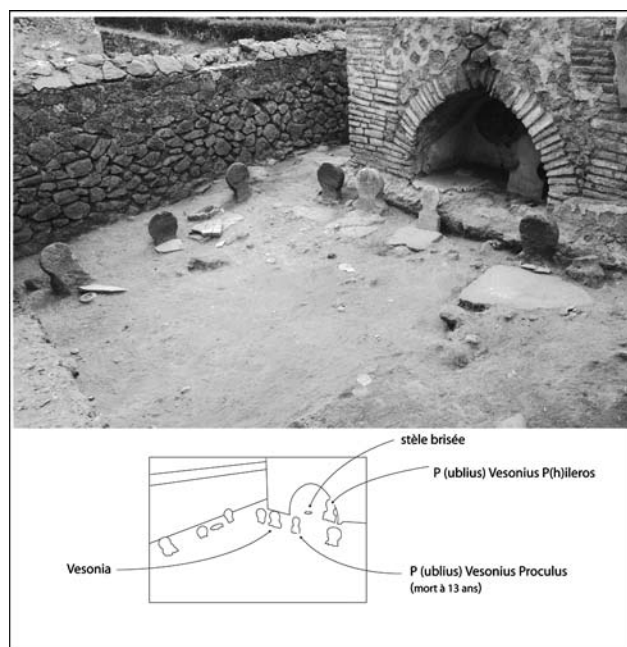


FIG. 5. – Disposition des tombes derrière le monument.



FIG. 6. – Marquage des tombes 17 et 18 effectué avec des galets.

25, mêlant amas osseux, urnes et stèles brisées. La fouille de la tombe 28 a montré que l'urne a été brisée accidentellement avant d'être ré-inhumée. Un balsamaire retrouvé en surface est peut-être le vestige d'un rite d'expiation célébré lors du ré-enfouissement des restes. Ces pratiques sont parfois mentionnées par les inscriptions funéraires.

Un autre type, très particulier, de réaménagement de l'espace funéraire est documenté par l'inscription évoquant, à l'adresse des passants, la trahison de « celui qu'il avait espéré être un ami ». La fouille du monument a confirmé que l'ami en question était bien Marcus Orfellius Faustus, autrement dit l'un des trois destinataires initiaux du tombeau de Vesonius. Le sort donné à la sépulture de Faustus s'inscrit dans un contexte bien particulier, celui d'une prière de malédiction à l'adresse de l'ami, coupable d'avait trahi une amitié reconnue officiellement par le titre d'*amicus* et sanctionnée par le droit d'hospitalité dans son propre tombeau.

Si Vesonius Phileros ne pouvait ni marteler le nom de Faustus qui apparaissait sur la dédicace, ni déposer sa statue installée lors de la construction du monument (sous peine d'être accusé de violation du droit de sépulture), rien ne l'empêchait d'invoquer les dieux par la pratique magique de la *defixio* et de leur demander de laisser Faustus errer sans sépulture. Rien ne l'empêchait non plus de condamner la sépulture prévue pour Faustus à partir du moment où celui-ci était encore vivant¹³. En effet, les textes de loi de l'époque romaine indiquent que le tombeau n'était pas religieusement constitué avant que le mort n'ait été mis en terre. C'est à la seule portion du sol où le corps est enfoui que s'applique l'interdit de profanation. Faustus étant vivant, Phileros pouvait condamner définitivement la tombe prévue pour recevoir les restes de son ancien ami. Et c'est ce qu'il fit en détruisant le sol qui scellait les équipements des deux tombes mitoyennes. Il arasa ensuite la stèle en lave de la tombe de Faustus, puis il colmata le trou à libation et l'urne de Faustus qui furent recouverts par un nouvel enduit dans lequel furent insérées des barrettes en pierre noire marquant le nom de Phileros et la nouvelle extension de sa tombe (fig. 7).

13. Cf. Y. Thomas, « Corpus aut ossa aut cineres. La chose religieuse et le commerce », *Micrologus* VII, p. 73-112.

III. L'aménagement des tombeaux : bûchers et tombes

À Pompéi, les traces de bûcher sont signalées sous la forme de restes composés de charbons de bois et de cendres rassemblés dans l'enclos pour former un petit tertre à l'emplacement de l'*ustrinum*¹⁴. Des *ustrina* ont été identifiés dans l'enclos 25a, à l'arrière de la niche accueillant les tombes d'une famille d'affranchis. Ces aires de crémation constituent des creusements peu profonds dont les bords sont rubéfiés. Deux constatations ont été faites dans ce cas précis. D'une part, la faible quantité de matériel brûlé retrouvée indique que les bûchers étaient soigneusement curés et, d'autre part, la présence de matériel non brûlé, lampes à huile et balsamiques, dans les niveaux associés à ces crémations montre bien qu'une partie du mobilier utilisé n'était pas jetée dans les flammes (il s'agit là d'un reflet de la séparation entre les vivants et les morts).

Une des explications du grand soin apporté au curage des *ustrina* se trouve à l'intérieur des tombes qui pouvaient, dans certains cas, recueillir les restes de bûcher sous la forme d'un tertre déposé à proximité de l'urne, dans la fosse. Ainsi, dans la sépulture 21, le produit du ramassage du bûcher a été installé lors de la mise au tombeau de deux des trois individus contenus dans l'amphore. Cela permettait une déposition exhaustive des os incinérés du défunt comme l'ont confirmé les pesages effectués par H. Duday. Sans oublier que l'analyse de ces restes de bûcher disposés dans la tombe donne l'occasion de retrouver les offrandes faites lors de la crémation et de restituer la cérémonie des funérailles : des os de poisson et de caprinés brûlés ont été retrouvés dans un dépôt de la sépulture 21. S'agit-il des restes des mets partagés entre le mort et les vivants lors des funérailles ?

La présence de ces vestiges à l'intérieur de la tombe montre que la problématique du bûcher ne se limite pas à son emplacement et à la phase d'incinération du défunt. De toute évidence, le ramassage, le nettoyage, le déplacement et le dépôt des vestiges des bûchers ont joué un rôle dans l'organisation des funérailles et de la mise au tombeau, participant ainsi à la définition même de la tombe.

14. Voir les exemples donnés par A. D'Ambrosio et S. De Caro, « La necropoli di Porta Nocera. Campagna di scavo 1983 », dans H. Von Hesberg et P. Zanker (éd.), *Römische Gräberstrassen*, Munich, p. 199-228.

Concernant l'aménagement des tombes, le dossier le plus représentatif est pour l'instant celui de l'enclos 23. À l'intérieur, une trentaine de tombes ont été localisées, installées entre Auguste et Vespasien. Mis à part les inhumations des enfants en bas âge¹⁵, les tombes sont matérialisées par un marquage au sol composé d'une stèle et d'une plaque de scellement. Les tombes d'adulte sont toutes des tombes à incinération conformément au mode de traitement du corps adopté à cette époque à Pompéi. On peut diviser ces incinérations en deux groupes : les tombes à déposition unique et les tombes à dépositions multiples.

Dans les cas de tombes à déposition unique, le plus fréquent, on retiendra l'exemple de la tombe 2 (tombe de Vesonina) : il s'agit d'une fosse profonde de plus d'un mètre, au fond de laquelle a été déposée une marmite de cuisine contenant les restes incinérés de la défunte. La sépulture a été ensuite rebouchée, avant installation d'un tube à libations en terre cuite sans que soit recherché un lien direct avec l'urne (fig. 8). L'aménagement a été complété par l'installation d'une stèle épigraphe en calcaire et d'une plaque de scellement en pierre de lave. Deux constats peuvent être faits : d'abord le caractère modeste de l'aménagement (une fosse, une urne, un tube à libation), ensuite l'aboutissement du tube à libation qui n'est pas en contact avec l'urne, mais avec le fond de la fosse. Précisons que, dans d'autres cas (tombes 5, 15, 19, 21), le tube à libation est directement en relation avec les cendres du défunt (après perforation du couvercle de l'urne cinéraire), sans oublier le cas des tombes dépourvues d'orifice pour les libations (tombes 16, 17, 18). Les vestiges de balsamiques brisés retrouvés sur les niveaux de sol indiquent que l'on versait de l'huile parfumée à l'intérieur de la tombe ou sur la plaque de scellement, devant la stèle.

Dans le cas des tombes à dépositions multiples, on retiendra l'exemple de la tombe 14/21/29, étudiée par D. Joly et H. Duday. La fouille fine du remplissage a permis de restituer l'histoire complexe de cette tombe datée des années 30-50 ap. J.-C. La première sépulture est une tombe double avec un enfant de deux ans inhumé dans un coffre en *tegulae* associé à une amphore dressée dans le fond de la fosse pour accueillir les restes incinérés d'un

15. H. Duday, « Une inhumation d'enfant dans la nécropole de Porta Nocera à Pompéi (enclos 23, sépulture 24). Taphonomie et archéologie funéraire », dans Scheid, *op. cit.* (n. 5).



FIG. 7. – Tombe de Vesonius et stèle cassée sous la niche. L'enduit qui recouvre le sol devant la stèle brisée a été rajouté dans un second temps. La destruction de l'enduit devant la stèle de Vesonius est moderne.



FIG. 8. – Fouille de la tombe n° 2 (Vesonia, patronne de Phileros, au centre).

périnatal (l'âge au décès est évalué à 9 mois). Pourquoi l'enfant de 2 ans est-il inhumé ? Visiblement, il s'agit d'un choix de la famille, mais ce qui est sûr, c'est que l'enfant a reçu des funérailles comme en témoignent les balsamiques disposés autour de la tête. La tombe fut ensuite refermée. Au bout d'un laps de temps difficile à estimer, on a rouvert le tombeau pour déposer les restes incinérés d'un deuxième individu, un adolescent, dans l'amphore, ainsi que les restes du bûcher en avant de l'urne. La tombe fut refermée et on installa une stèle (mais cette installation a pu intervenir lors de la création de la tombe). Après une période suffisante pour qu'aient été piégés des crapauds tombés dans l'amphore par le trou à libation, la tombe fut rouverte pour que soient déposés les restes d'un troisième individu, un autre adolescent. La même procédure de déposition que pour l'individu précédent fut respectée puisque la famille fit également disposer les restes du bûcher au-dessus de l'inhumation : le remontage d'une lampe à huile à partir des fragments découverts dans l'urne (trois fragments) et dans le petit tertre a permis d'attribuer les vestiges du bûcher à ce troisième individu. La tombe fut ensuite définitivement fermée par un dispositif à libations complexe, constitué de deux éléments distincts, un fragment du tube à libation initial qui a été cassé et un entonnoir à vin retourné. L'aménagement en surface fut alors modifié avec l'installation d'une stèle et d'une plaque de scellement en pierre de lave au sud de la tombe, et trois plaques de marbre de remploi autour du trou à libation. L'aménagement de ces tombes destinées à plusieurs individus était programmé à l'avance comme en témoigne le choix du réceptacle, une amphore et non pas une urne.

Dans la nécropole de Porta Nocera, les inhumations étaient réservées aux enfants en bas âge. Dans l'enclos 23, ces inhumations sont pour l'instant au nombre de trois ; elles sont dépourvues de marquage au sol, mais elles sont étroitement associées à des tombes d'adulte. Du moins sont-elles aménagées dans l'emprise de tombes d'adultes (et non pas à l'écart) : c'est le cas par exemple de la tombe 27 située dans l'emprise de la tombe 19. En principe, seuls les très jeunes enfants étaient inhumés, mais on se rend compte que cette règle n'était pas rigide : on a des inhumations d'enfants âgés de plus de 2 et 3 ans et le cas d'une incinération (tombe 21) d'un enfant de moins de 6 mois : visiblement d'autres paramètres que l'âge intervenaient.

IV. Activités funéraires et traces de rituels

Les traces de rituels mis au jour dans l'enclos de Publius Vesonius sont de différentes natures. On a vu dans les lignes qui précèdent que des matériaux très différents s'offraient aux chercheurs, stèles épigraphes, statues, fragments de céramiques, ossements humains et animaux, fruits carbonisés... Ces vestiges sont mis au jour dans différents contextes ; ils peuvent se trouver dans les sépultures elles-mêmes, dans les fosses qui ont recueilli les cendres humaines ou sur les niveaux de sols ; parfois en position primaire, parfois en position secondaire, parfois entiers, parfois brisés, ils renvoient à des gestes distincts et à des moments particuliers des funérailles. Si l'approche architecturale, topographique ou stratigraphique est habituelle en archéologie funéraire, pour les périodes de l'Antiquité classique, l'étude systématique des vestiges ayant participé aux rituels l'est moins. Les céramiques apportent certes des informations typo-chronologiques indéniablement intéressantes mais leur place dans les rituels est peu connue¹⁶. Les vestiges organiques quant à eux, souvent discrets, fugaces et fragiles, n'ont que trop peu retenu l'attention, notamment à Pompéi. La méthode employée par notre équipe a consisté à fouiller finement les niveaux archéologiques, sols d'occupation, fosses sépulcrales, urnes et ossements humains, à coter en trois dimensions l'ensemble des vestiges et à tamiser à l'eau une grande partie des sédiments extraits. Il s'agissait donc d'adapter la stratégie de fouille à l'exceptionnelle conservation des vestiges que nous offrait le site.

Les premiers résultats des analyses menées par Marie Tuffreau-Libre et Claude Malagoli sur la céramique mise au jour sur les niveaux d'occupation de l'enclos soulignent la présence d'une grande quantité de balsamiques en verre et en terre cuite. Ces balsamiques sont parfois trouvés brisés sur place, à proximité immé-

16. Voir les recherches menées par M. Polfer : « La nécropole de Septfontaines-Deckt (Grand Duché de Luxembourg) et son *ustrinum* central : analyse comparative du matériel archéologique », dans A. Ferdière (éd.), *Monde des morts, monde des vivants en Gaule rurale (I^{er} s. av. J.-C.-V^e s. ap. J.-C.)*, *Revue archéologique du Centre de la France* 6 (1993), Tours, p. 173-176, et Id., « Les aires de crémation et les fosses à cendres des nécropoles à incinération gallo-romaine : état actuel et perspective de la recherche », dans J.-F. Geoffroy et H. Barbé (éd.), *Les nécropoles à incinération en Gaule Belgique – Synthèse régionales et méthodologie*, *Revue du Nord*, Collection Art et archéologie 8, Lille, 2001, p. 147-153.

diates des stèles funéraires, ou alors entiers dans les tombes. Pour les niveaux supérieurs, le faciès céramique se caractérise par de nombreux fragments de coupes et gobelets à paroi fine de production locale ou régionale. Cette abondance de vaisselle de table, liée à la présence, à la consommation, à l'utilisation de liquide est une particularité de cet enclos dans la mesure où les fouilles des maisons de Pompéi livrent surtout de la vaisselle culinaire (pots à provision, plats). Les niveaux inférieurs sont plus riches en céramique commune. Il appartiendra aux analyses futures de déterminer les liens qu'entretient ce matériel avec les activités de l'enclos et de chacune des phases des rituels. La présence de balsamiques fondus et de céramiques brûlées permet d'ores et déjà de reconnaître les dépôts impliqués lors de la crémation du cadavre.

Cette approche, que l'on pourrait qualifier de classique, prend en compte un matériel céramique souvent bien conservé et relativement abondant. Sa récolte ne pose pas de réels problèmes. En revanche, la recherche des vestiges les plus petits et les plus fragiles (notamment les charbons de bois, les graines et les fruits carbonisés) nécessite que soit mis en place une fouille et un traitement des sédiments adaptés ; il faut que la récolte des vestiges soit la plus complète possible et le prélèvement à la main des carporesses pendant la fouille, même lorsque celle-ci est minutieuse, n'est pas suffisant. Il est alors nécessaire de pratiquer un tamisage à l'eau des sédiments. Plusieurs centaines de kilogrammes de terre ont donc été lavées sur un tamis et ont ensuite été triées sous loupe binoculaire (la première année, la quasi-totalité des sédiments a été prélevée). La technique a permis de récolter plusieurs milliers de restes organiques (graines, fruits carbonisés, fragments de pain ou de galettes), soit 98 % des vestiges carpologiques étudiés.

Les travaux menés par Véronique Matterné et Marie Derreumaux ont permis de décrire les espèces présentes dans les niveaux et de commencer à comprendre leur implication dans les pratiques funéraires¹⁷. Une quinzaine d'espèces sont attestées. Le

17. V. Matterné, « Les restes carpologiques issus de contextes funéraires : protocoles d'échantillonnage et potentiel d'étude », dans Scheid, *op. cit.* (n. 5) ; également V. Matterné et M. Derreumaux, « A Franco-Italian investigation of funerary rituals in the Roman World : "les rites et la mort à Pompéi", the plant part, a preliminary report », *Vegetation History and Archaeobotany* [à paraître].

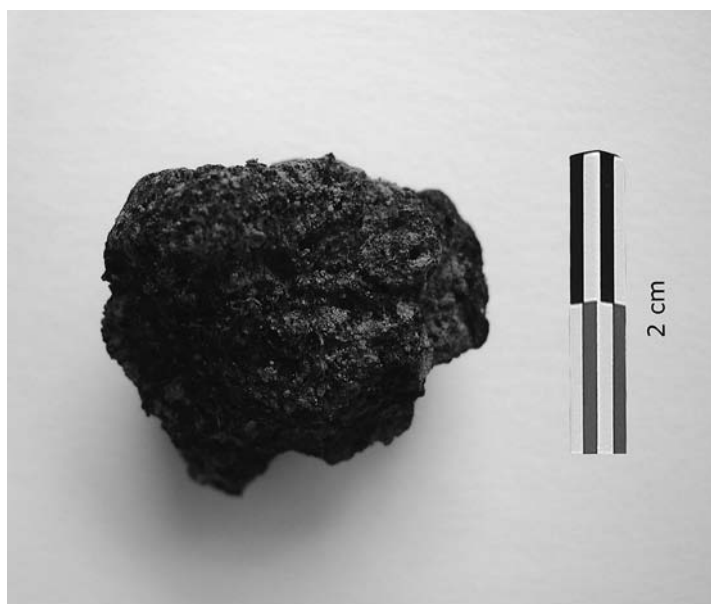


FIG. 9. – Fragment de figue carbonisée.

matériel est carbonisé, ce qui a permis sa préservation mais ce qui explique aussi que certains éléments de pain, de galette de céréales ou de fruits n'ont pas pu être déterminés.

La carbonisation des fruits peut avoir plusieurs origines. Il peut s'agir d'éléments posés sur le bûcher funéraire qui se sont consumés en même temps que le défunt ; il peut aussi s'agir de reliefs de sacrifices effectués sur une table ou directement sur la plaque de scellement de la tombe, lors de fêtes commémoratives. Dans les deux cas, l'activité propre à l'enclos (creusements successifs, circulation) serait à l'origine de la dispersion des éléments sur le sol.

Dans l'enclos de Vésonius, la figue (fig. 9) et la vigne sont très largement dominantes suivies par les fruits à coque (noisette, noix) et les légumineuses (pois, pois chiche). On observe un peu moins fréquemment l'olive, le châtaignier ou la pomme grenade. Ces espèces comestibles sont accompagnées de taxons non comestibles dont la présence est fortuite (mauvaises herbes) ou peut-être volontaire comme le cyprès. Dans ce dernier cas, on peut penser que les qualités aromatiques de ce bois expliquent sa pré-

sence sur le bûcher. Les analyses anthracologiques n'ont cependant pas mis en évidence la présence de charbons de bois de cette espèce. Les données doivent être complètes, mais on peut dès lors s'interroger sur le dépôt sur le bûcher des seuls fruits de cet arbre.

Parmi les fruits et graines comestibles, quelques-uns ont été mangés avant leur exposition au feu ; c'est le cas de noisettes ou d'olives, dont seuls la coque ou le noyau ont été retrouvés. Mais la majorité des restes végétaux n'a pas été mangée. On retrouve alors les fruits entiers ou fragmentés. Cette distinction consommé/non consommé est particulièrement importante ; elle pourrait permettre de distinguer les mets à destination du défunt ou éventuellement des divinités de ceux partagés par les vivants.

La différenciation n'est en revanche pas possible parmi les vestiges animaux ; on ne peut pas reconnaître à partir des seuls ossements ceux qui proviennent de pièces de viandes déposées entières sur le bûcher et ceux qui sont issus de morceaux préalablement consommés puis brûlés dans un second temps.

En revanche, chose impossible à partir du matériel d'origine végétal, les ossements offrent l'opportunité d'étudier des aliments qui ne sont pas passés sur le bûcher. On peut alors les retrouver dans les tombes ou sur les niveaux de circulation. Dans ce dernier cas, l'une des questions principales demeure de déterminer dans quelle mesure les ossements sont en relation ou pas avec les rituels alimentaires pratiqués lors des funérailles ou lors des fêtes commémoratives. Des traces de découpe ont pu être observées sur quelques éléments mais cela ne suffit pas à attester leur lien avec les rituels. Plusieurs milliers d'os non brûlés ont été récoltés à la surface des niveaux archéologiques ; parmi eux, un peu moins de 400 ont pu faire l'objet d'une attribution spécifique ; il s'agit essentiellement d'animaux domestiques. Près des trois quarts des vestiges proviennent du porc et des caprinés (mouton et chèvre). Le porc semble un peu plus fréquent que les caprinés (32 % contre 23 %) mais il faut remarquer que 20 % des os n'ont pu être attribués à l'une ou l'autre espèce. Les os de bœufs arrivent en troisième position (10 % si on inclut l'ensemble des os de gros ruminants indéterminés), suivi de loin par les autres espèces (coq domestique, poisson). Les vestiges sont assez fragmentés ; les surfaces osseuses sont souvent altérées, érodées et ces stigmates sont caractéristiques de séjours prolongés sur des niveaux de circulation.

Il est probable qu'une partie des os provienne de niveaux remaniés, issus du creusement successif des tombes ; ils demeureraient cependant directement liés à l'histoire des activités religieuses de l'enclos. Une autre partie des restes osseux a probablement une autre histoire. La vingtaine d'os de chien et les huit éléments d'équidé ne sont sans doute pas des restes alimentaires ; il est probable que leur présence résulte des activités propres au *suburbium* : évacuation des déchets, transport et rejet par les chiens de vestiges de poubelles ou de charognes (fig. 10). Quelques os ont d'ailleurs subi l'attaque de sucs digestifs attestant la présence de déjections canines dans l'enclos et indiquant de surcroît qu'une partie des ossements animaux de porc ou de moutons est exogène. On ne peut donc de manière tout à fait satisfaisante distinguer les restes osseux animaux liés à la pratique de repas à l'intérieur de l'enclos de ceux, intrusifs, qui en sont étrangers.

L'autre catégorie que l'on peut, au contraire, de manière certaine, rattacher aux rituels est celle constituée d'ossements animaux calcinés. Dans la majorité des cas, ils se situent dans les sépultures et sont mêlés aux cendres humaines (fig. 11). On les retrouve dans d'autres situations, épanchés sur le sol, résultats des remaniements internes de l'enclos et des activités qui s'y déroulent.

Jusqu'alors, sept sépultures ont livré des restes animaux calcinés (les sépultures 2, 5, 6, 15 B, 21 A et 21 B et 26). Les os étant très fragmentés et déformés, il est souvent difficile de reconnaître l'espèce concernée. Parfois, il est même délicat de le différencier d'un os humain. Un tiers de la trentaine d'os de mammifères récoltés a été reconnu. Le porc apparaît de manière certaine dans deux tombes, les caprinés dans deux autres tombes, du poisson a été repéré dans deux sépultures tandis que le bœuf et le coq ne sont présents que dans une seule. Les os de petit bétail des sépultures 2 et 5 n'ont pu être attribués.

La situation est sensiblement similaire pour les vestiges récoltés sur les niveaux d'occupation ; le niveau de reconnaissance est là aussi faible (25 %). Le porc est un peu mieux représenté que les caprinés. Ces vestiges, qu'ils soient encore mêlés aux os humains ou pas, sont donc le fruit du passage de pièces de viande sur le bûcher. Le niveau de calcination est similaire à celui des ossements humains. Les os sont fissurés et leur couleur gris très clair ou blanc indique une température de crémation élevée. Ils ne sont pas comparables aux os carbonisés (gris foncé ou noir)

parfois récoltés dans des foyers domestiques ou ayant fait l'objet d'une cuisson à la flamme ; ils ne peuvent donc pas être confondus.

Dans l'état actuel de nos recherches, une partie des étapes du rituel funéraires peut être reconstituée. Il est possible d'associer quelques éléments mis au jour avec certains gestes effectués autour de la tombe au moment des funérailles ou après.

Pour ce qui concerne les funérailles elles-mêmes, les gestes liés à la crémation passent par l'analyse des ossements humains et tout d'abord par le mode de traitement du corps. L'inhumation ne concerne pour les cas observés que certains enfants (sépultures 24, 27 et 29A), les adolescents et adultes sont quant à eux tous incinérés. Les analyses anthropologiques menées par H. Duday ont en outre permis de préciser l'âge au décès des individus et ont permis de souligner que la règle ne semble pas stricte puisque la sépulture 21 a recueilli les restes incinérés d'un nourrisson âgé de moins d'un an. Le bûcher est mis en place avec – semble-t-il –, comme les premiers résultats menés par Sylvie Coubray semblent l'indiquer, une grande diversité d'essences de bois. L'analyse anthracologique qui a comme objectif de saisir les conditions techniques, écologiques et symboliques des pratiques crématoires¹⁸ indique d'ores et déjà que si le noyer est dans l'ensemble le mieux représenté, il ne semble pas y avoir de stricte sélection des espèces.

Il est possible que l'emplacement d'un bûcher ait été localisé de manière indirecte dans l'aire funéraire. Une zone épaisse de sédiment noir comportant du matériel brûlé, notamment des ossements humains, est apparue prise en tenaille de deux banquettes indurées qui correspondent peut-être à des zones de passage. Dans l'attente de la description de la zone du bûcher qui reste encore à découvrir, d'autres vestiges permettent de comprendre les pratiques intervenant lors de la crémation. Les données textuelles indiquent que les gestes étaient destinés à marquer la séparation du mort et des vivants. On répandait du parfum et de l'encens sur le cadavre, sur le lit d'exposition et sur

18. L. Fabre, J.-M. Pernaud et S. Thiébaud, « Feu sacré ? », dans J. Michel, J. Tarrête et P. Soulier (éd.), *Sens Dessus Dessous – La recherche du sens en Préhistoire – Recueil d'études offert à Jean Leclerc et Claude Masset, Revue archéologique de Picardie* n° sp. 21 (2003), p. 139-146.

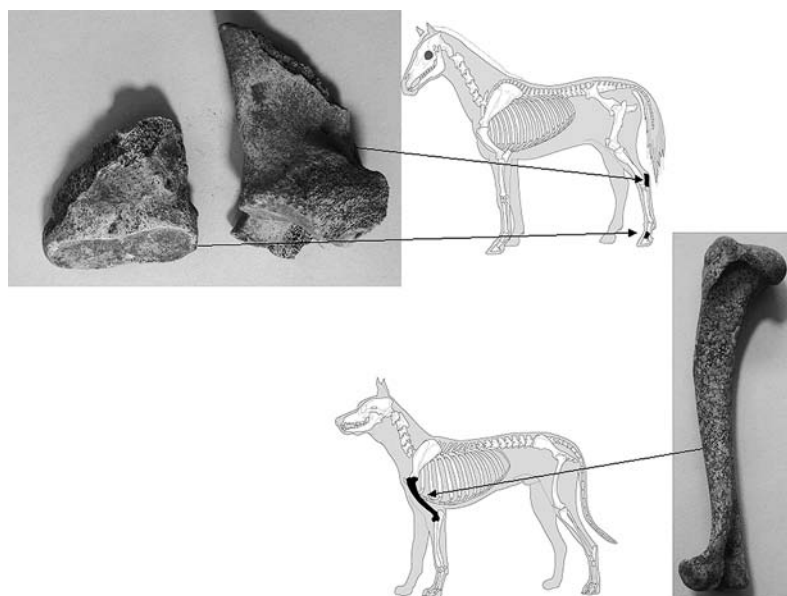


FIG. 10. – Restes de chevaux et de chien mis au jour dans l'enclos.

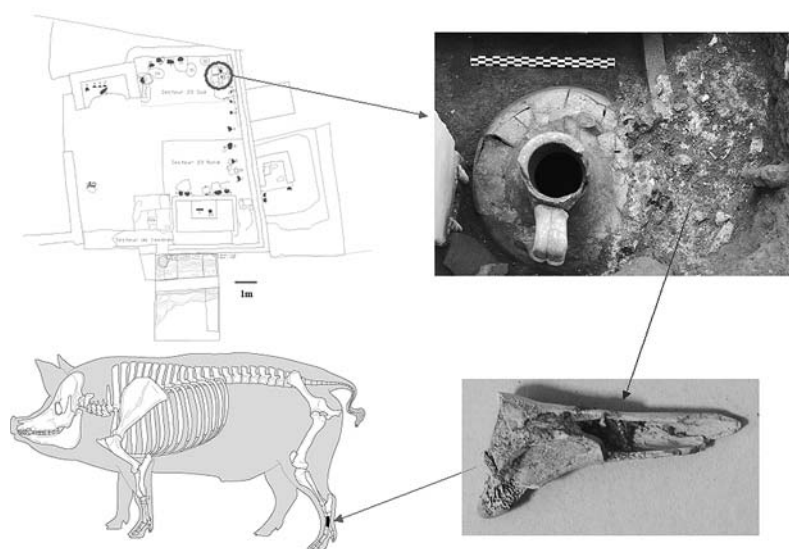


FIG. 11. – Métapode de porc brûlé provenant des restes du bûcher de la tombe 21.

le bûcher¹⁹. Les huiles parfumées permettaient de combattre la puanteur du cadavre exposé et l'odeur des chairs brûlées, mais elles jouaient surtout un rôle dans l'affirmation du statut du mort par une symbolique fondée sur l'inversion : opposition de la putréfaction et du parfum, du jour et de la nuit, du blanc et du noir, du silence funèbre et du bruit de la vie²⁰. On livrait donc aux flammes les offrandes sacrificielles (encens, morceau de viande, huile) ainsi que les récipients utilisés lors du banquet funèbre. Sur le bûcher sont placés par ailleurs d'autres objets qui peuvent être des offrandes et d'autres, sans doute des ustensiles ayant appartenu aux défunts. Dans l'enclos funéraire 23/25 OS de Porta Nocera, on a retrouvé une partie des objets déposés sur le bûcher : ils sont parfois retrouvés calcinés mêlés aux cendres humaines : c'est le cas de certaines pièces de viande, de fragments de lampes à huile ou d'objets en os qui sont des éléments du lit funéraire ou de petits coffres. Mais le plus souvent, ils se situent en position secondaire sur les sols : c'est le cas de balsamiques fondus, de fragments de céramiques, de fruits et de graines, d'ossements animaux. Les textes ne sont pas très précis sur la nature des dépôts alimentaires présents sur les bûchers. Les fouilles de Pompéi permettent de combler cette lacune et d'indiquer que des morceaux de mouton ou de porc, parties de coq domestique, fruits et légumes entiers y étaient déposés. On y jette aussi, semble-t-il, des restes de repas pris par les vivants comme le montrent les vestiges de noisette et de noix dont les coquilles sont brisées.

La mise en terre sert de cadre à d'autres rituels, notamment ceux liés à la définition du tombeau. C'est ainsi que l'on pourrait interpréter la découverte dans les fosses sépulcrales (tombes 5, 15, 16, 19) de balsamiques complets ; ceux-ci sont parfois renversés comme la fiole de la tombe 27 (fig. 12). Son emplacement fait penser que son contenu a été répandu lors du comblement de la sépulture ; elle n'est pas une offrande, mais le contenant d'un liquide utilisé lors de la mise au tombeau des restes de la défunte. Il est possible que la position de la fiole participe à la symbolique d'inversion propre aux rites funéraires. Mais on peut observer des

19. Ovide, *Fast.* III.561 ; *Trist.* III.69

20. Scheid, *op. cit.* (n. 5), p. 137.

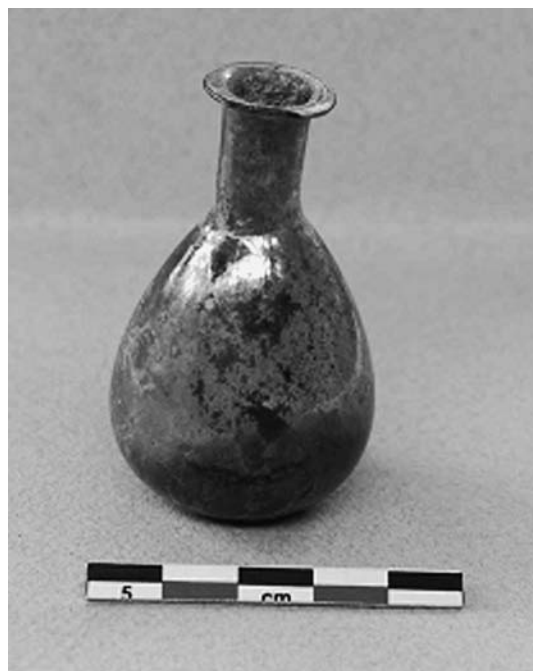
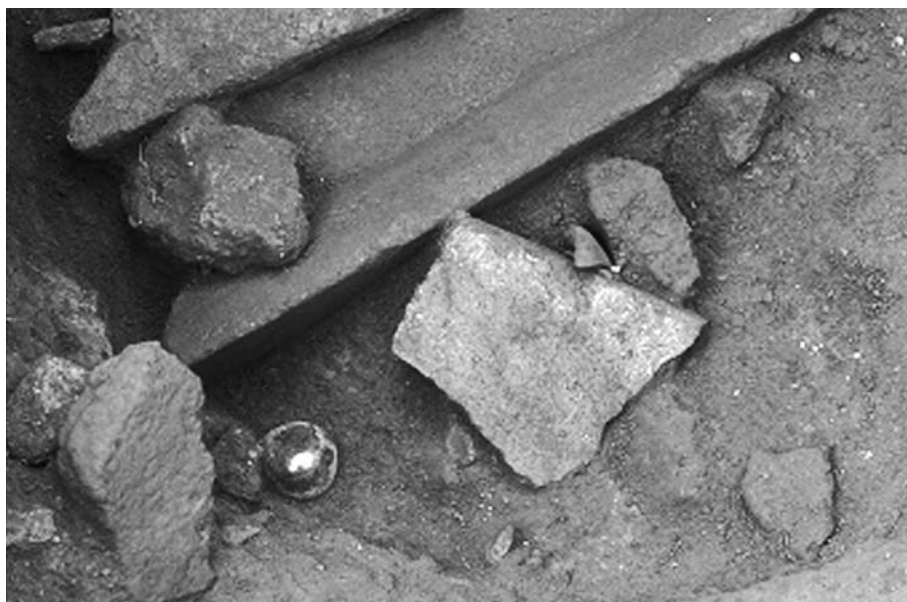


FIG. 12. – Tombe 27, fiola renversée dans la fosse sépulcrale.

différences dans l'emplacement de ces balsamiques : certaines fois, ils sont placés au contact des défunts – qu'ils soient inhumés (sépulture 29 A) ou incinérés (sépulture 16, fig. 13) – dans d'autres cas, ils sont situés à l'extérieur du réceptacle (sépultures 5 et 15). Cette distinction permet de poser la question de la destination des libations faites lors de la constitution de la tombe : dans quelle mesure s'agit-il du dernier arrosage des restes osseux avant la mise en terre ; dans quel autre le versement des liquides est-il lié à la constitution du tombeau comme lieu de culte ?

Le choix du contenant semble être lié à des considérations techniques. Dans la majorité des cas, quand la tombe est unique, il s'agit des marmites de cuisine ; dans le cas de la tombe 5, celle de « Proculus mort à XIII ans », il n'existe pas d'urne mais un coffre en tuile ; lorsque plusieurs individus sont présents (tombes 15 et 21), des amphores sont employées. Au sommet des cendres, on place une monnaie (monnaie absente dans le cas des inhumations). Dans l'attente des résultats des analyses palynologiques, en cours, qui pourront fournir de précieuses indications sur d'éventuels dépôts de fleurs ou de végétaux au moment de la mise en terre, on est frappé par l'absence de dépôts non brûlés dans les tombes. Il ne semble pas habituel de placer à côté des restes humains des plats contenant des fruits, de la viande ou d'autres aliments. Une exception possible est pour l'instant la sépulture 29 A. Celle-ci, constituée de l'inhumation d'un enfant de 18 à 33 mois, a livré, posé à l'aplomb du corps, au niveau de son ventre, une extrémité proximale de fémur de cochon. Cet os, qui porte des traces de découpe (fig. 14), correspond à une partie de jambon. Mais une légère couche de terre, observée entre les os humains et cet os animal, a pu, par un mécanisme inconnu, s'infiltrer après le dépôt du morceau ou alors précéder sa mise en place ; les éléments ne sont dans tous les cas pas directement en contact, laissant planer un doute sur l'appartenance de l'os de porc à la couche sépulcrale.

Les rituels funéraires n'interviennent pas seulement lors des funérailles. Ils jouent un rôle précis dans l'hommage qui était rendu aux morts lors des fêtes célébrées en leur honneur, lors des *Parentalia* ou d'anniversaires réguliers. Il s'agissait d'honorer le tombeau et de célébrer le souvenir du défunt. On répétait alors un sacrifice, cette fois-ci à destination des dieux Mânes ; on portait des offrandes sur les sépultures, des couronnes, des fleurs,



FIG. 13. – Balsamaire au contact des os humains de la sépulture 16.

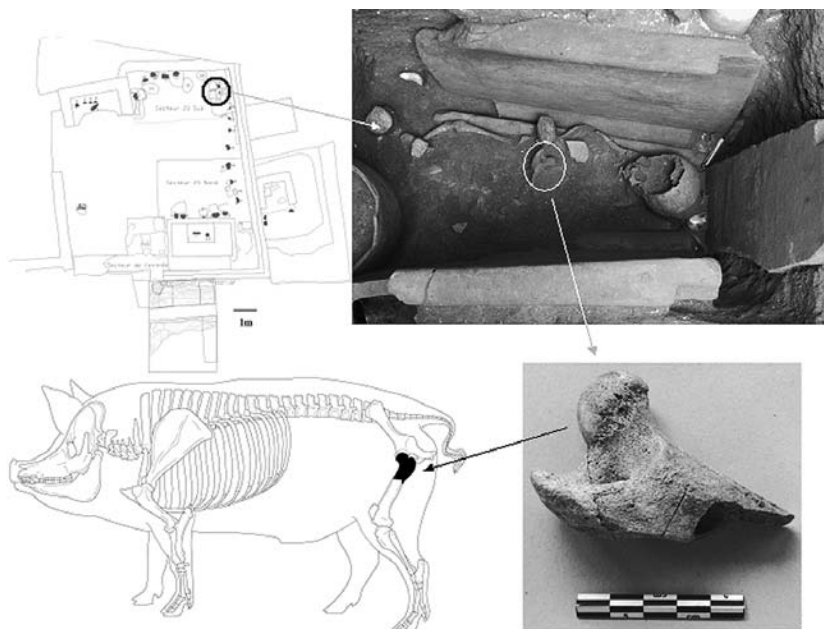


FIG. 14. – Fémur de porc non brûlé présent dans la tombe 29.

du vin, des mets²¹. On versait aussi à cette occasion du parfum sur les tombes. Ce dernier geste est particulièrement bien documenté à Pompéi où les tombes sont majoritairement munies de tubes à libation, conduits en céramique posés à la verticale dans le sol débouchant à la surface devant la stèle (fig. 15). À l'autre extrémité, les tubes à libation pouvaient aboutir directement sur les cendres des défunts. L'aménagement de la tombe 19 a prévu un col de céramique jouant le rôle de déversoir afin que les liquides versés au niveau de l'encoche prévue à cet effet dans la plaque de scellement soient dirigés sur l'urne, cela par l'intermédiaire du tube à libation qui se trouvait décalé par rapport à l'axe de la tombe. Dans d'autres cas (sépultures 2 et 6 par exemple), comme cela a déjà été remarqué, le tube n'est pas en contact direct avec l'urne, mais aboutit dans le fond de la fosse sépulcrale. Une fois les libations effectuées, on laissait sur place les fioles, parfois brisées devant la stèle. Les niveaux de circulation ont livré de grandes quantités de fragments de balsamiques (fig. 16). Leur fragmentation s'explique sans doute en partie par le passage et le piétinement occasionnés par la fréquentation de l'enclos, mais il est aussi probable que le bris soit volontaire comme le montre la forme de certaines cassures. L'approche fine des niveaux archéologiques dans l'enclos indique que les tombes étaient visitées pendant un long moment. Les balsamiques les plus anciens découverts autour des tombes 17 et 18 sont des balsamiques en terre cuite, caractéristiques des premières décennies du I^{er} siècle (fig. 17). Les niveaux les plus récents continuent à livrer des balsamiques brisés autour des mêmes stèles, mais ils sont en verre et sont plutôt caractéristiques du troisième quart du I^{er} siècle.

Lors de la commémoration des défunts, on mangeait dans les enclos. Certaines tombes présentent ainsi un *triclinium* (tombe de Cneius Vibrius Saturninus, dans la nécropole de la Porte d'Herculanum ou la tombe 7 ES de la nécropole de Porta Nocera). Aucune structure de ce type n'a été rencontrée dans l'enclos de Publius ; en revanche, le sol est jonché de céramique culinaire et d'ossements animaux qui pourraient être des rejets de ces pratiques alimentaires. Si c'est bien le cas, ces repas comprendraient alors de la viande, en majorité des morceaux de porc et de

21. Ovide, *Fast.* II.533 sq.



FIG. 15. – Alignement des tombes le long du mur ouest. On remarque les tubes à libation et les plaques de scellement.



FIG. 16. – Balsamaire brisé et os animal (métatarses de mouton) sur un niveau de sol.



FIG. 17. – Balsamaires brisés autour des tombes 17 et 18.

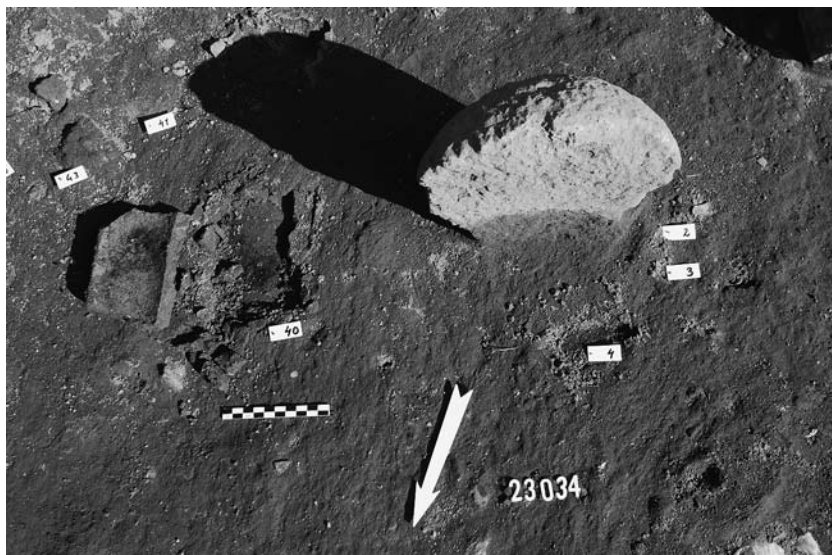


FIG. 18. – Fragment de tuile renversé présentant des résidus charbonneux et des traces de résine.

caprinés, et sans doute du pain, des fruits et légumes qui ne nous ont laissé en revanche pas de traces.

Enfin, à différents moments des cultes rendus aux morts, les gestes s'accompagnent de fumigations employant de l'encens²², parfois en quantité importante²³. Or, à proximité de la stèle de la sépulture 18, un fragment de tuile renversé, présente en son creux des résidus charbonneux (fig. 18) mêlé à une substance qui pourrait être de la résine²⁴.

Conclusion

Il est nécessaire de rappeler que la fouille de l'enclos funéraire de Pubius Vesonius et de ses abords n'est pas terminée et que l'exploitation des données est en cours. Les informations réunies mettent cependant d'ores et déjà en valeur l'extrême richesse archéologique d'un tel ensemble. La fréquence et la diversité des activités se déroulant dans cet espace réduit met par ailleurs en lumière la complexité de l'approche, justifiant dès lors la méthode employée, avec un enregistrement le plus précis possible des faits observés et l'implication de différentes disciplines contribuant à l'histoire de la concession funéraire. Les travaux à venir permettront de préciser certains points laissés en suspens, notamment les questions liées au bûcher funéraire, et ils nous amèneront à terme à mieux définir ce que pouvait être une tombe romaine.

*
* *

MM. Bernard POTTIER et Jean-Marie DENTZER interviennent après cette communication.

22. Il faudrait mieux définir ce que recouvre le terme encens dans la mesure où de nombreuses résines peuvent être employées (myrhe, résineux...).

23. Lors des funérailles d'Obellius Firmus, un *duumvir* incinéré dans un enclos de la nécropole de la Porte de Nola, trente livres d'encens furent utilisés, cf. S. De Caro, « Scavi nell'area fuori Porta Nola a Pompei », *Cr. Pomp.* V (1979), p. 61-101.

24. L'analyse de la matière est en cours au Laboratoire des Musées de France (Ph. Walter).